



Mémo

LES BONS GESTES CITOYENS

Pour que Montivilliers reste une ville propre et agréable pour toutes et tous, voici quelques gestes simples et citoyens :

ORDURES MÉNAGÈRES



Chaque riverain, propriétaire ou locataire, est tenu de sortir son bac le plus tard possible avant le passage du véhicule de collecte et de le rentrer le plus rapidement possible après son passage.

Les conteneurs à déchets ne doivent pas gêner les piétons ni la circulation des véhicules.

Arrêté n° 04.46/31 20210097



Une question ?

La Brigade Médiation, Proximité et Environnement est là pour répondre à vos interrogations, n'hésitez pas à la contacter !



**Brigade Médiation, Proximité
et Environnement**

Tél. 06 14 37 13 91

brigademediation@ville-montivilliers.fr

VILLE-MONTIVILLIERS.FR

